



OBJECTIFS :

Obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun. Code RNCP : 37878. Code Certif Info : 100817.

La formation de conducteur(trice) de transport en commun sur route a pour objectif de satisfaire à l'emploi type visé par les professionnels du métier et décrit dans le **Référentiel Emploi, Activités et Compétences** « REAC_CTCR_V12_18042024 ».

PUBLIC :

Toute personne souhaitant devenir conducteur(trice) de transport en commun sur route.

PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis B

Présenter, avant la formation, une ADCS (attestation de Droits à Conduire Sécurisée) de moins de 15 jours (Disponible depuis le télé service « Mes points permis »)

Etre âgé d'au moins 18 ans

Être âgé d'au moins 21 ans : véhicules conduits sur tous types de services ; ramené à 20 ans en cas de transport exclusivement sur le territoire national ; abaissé à 18 ans si en plus sans passager ou sur des services réguliers dont le parcours de ligne ne dépasse pas 50 kms.

Etre reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

L'aptitude à suivre la formation est validée par AFA, à l'issue d'un questionnaire de positionnement basé sur les connaissances du socle commun.

CONTENU :

Conforme au Référentiel Emploi Activités Compétences (R.E.A.C.) et au Référentiel de Certification (R.C.) Il permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
- Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun,

Et des compétences transversales de l'emploi :

- Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle
- Communiquer avec le service exploitation
- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
- Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service
- Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs diplômés ou qualifiés du transport, détenteurs d'une expérience professionnelle dans le secteur.



Formateurs du groupe AFA ayant suivi des modules de formation à la pédagogie accompagnés de réactualisation régulière de leurs connaissances.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes
- Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Aire d'évolution (équipé d'un arrêt commercial)
- Véhicules école avec équipements spécifiques: girouette, GPS, caisse de bord et fonds de caisse, billetterie...

DATES DE FORMATION :

Consulter le lien <https://www.afaformation.com/portfolio/titre-professionnel-de-conducteur-transport-en-commun-sur-route/> ou contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08 ou contact.afa@afaformation.com .

DURÉE :

434 (399+35 évaluations) heures réparties (12 semaines et 2 jours) sur le site de formation en continu.

LIEU DE FORMATION :

Centres AFA Formation - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur

Evaluations continues réalisées pendant le parcours de formation (ECF)

L'épreuve de validation des compétences professionnelles comprend :

- Mise en situation professionnelle : Réalisation d'une prestation de transport
- Entretien technique avec le jury
- Questionnaire professionnel
- Entretien Final

SANCTION VISÉE :

Titre Professionnel de Conducteur(trice) du Transport en Commun sur Route (TP. CTCR-Code titre TP-00071).

Ce Titre, de niveau 3, délivré par le Ministère chargé de l'Emploi, permet l'obtention par équivalence des :

- Permis D
- FIMO voyageur, Qualification initiale de conducteur routier de voyageurs (CQC)
- Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies.

Attestation de fin de formation.

EFFECTIFS :

Théorie : 16 stagiaires maximum en salle

Pratique : 4 Stagiaires par véhicule